

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

24 JUL 2008

RECTORAT
☎ ☎ ☎

R.P. 1005 - Dakar-Fatick - Sénégal
TEL. 825 05 26 ; fax (221) 825 26 83
e-mail : Rectorat@univ-dk.sn
☎ ☎ ☎

ARRETS
portant création et organisation de
l'École doctorale « Mathématiques et
Informatique » (Math-Info)

Le Recteur,
Président de l'Assemblée de l'Université

- VI - la loi n° 67-48 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée ;
- VII - la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée ;
- VIII - la loi n° 91-22 du 10 janvier 1991 d'organisation de l'éducation nationale ;
- VI - la loi relative à l'organisation du système LMD ;
- VII - le décret n° 70-1135 du 11 octobre 1970 portant statut de l'université de Dakar, modifié ;
- VII - le décret relatif aux études doctorales à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- VI - l'avis de Conseil scientifique de l'Université Cheikh Anta Diop en sa séance du 14 Février 2008 ;
- VII - l'avis de l'Assemblée de l'Université en sa séance du 14 Mai 2008 ;

ARRETS

CHAPITRE I

Dispositions générales

Article Premier : Il est créé à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar une Ecole doctorale dénommée "Ecole doctorale « Mathématiques et Informatique » (Math-Info)

Article 2 : L'Ecole doctorale est composée aux établissements suivants :

- Faculté des Sciences et Techniques (FST)
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASIG)
- Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)

Ces établissements hébergent au moins une formation doctorale et/ou un laboratoire ou équipe d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale.

D'autres établissements de FUCAD peuvent s'associer ultérieurement à ces établissements en créant une formation doctorale intégrée à l'Ecole doctorale et/ou en mettant à la disposition de l'Ecole doctorale un laboratoire ou une équipe d'accueil en thèse.

CHAPITRE II

Objectifs

Article 3 : L'Ecole doctorale a pour objet :

- de former des docteurs en mathématiques, informatique et dans les domaines connexes ;
- de concevoir et de piloter des projets dans ces domaines ;
- de contribuer à la promotion et au développement de l'éducation et de la formation relatives aux Mathématiques et à l'Informatique.

CHAPITRE III

Accès aux formations de l'Ecole doctorale

Article 4 : L'accès aux formations doctorales de l'Ecole se fait par sélection sur la base des critères d'excellence définis dans le Règlement Intérieur de l'Ecole.

Les candidats doivent être titulaires d'un Master ou d'un diplôme jugé équivalent.

CHAPITRE IV

Formations doctorales de l'Ecole doctorale

Article 5 : L'Ecole doctorale rassemble les formations doctorales suivantes :

Mentions	Formations doctorales	Etablissements de rattachement
Mathématiques et Modélisation	Algèbre, Géométrie et Applications	FST
	Analyse, Statistiques et Applications	FST
	Modélisation et Calcul scientifique	FST
Informatique et Télécommunications	Informatique	FST
	Télécommunications	ESP

D'autres formations doctorales peuvent être créées au sein de l'Ecole doctorale.

CHAPITRE V

Etablissements partenaires et laboratoires ou équipes d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale

Article 1 : Les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers partenaires scientifiques de l'Ecole doctorale assurent des enseignements au sein de l'Ecole doctorale et/ou accueillent dans leurs laboratoires des étudiants en formation. La liste de ces établissements figure en annexe du présent arrêté.

D'autres établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche nationaux ou étrangers peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de partenaire scientifique.

Article 2 : Les laboratoires et équipes d'accueil en thèse de l'Ecole doctorale sont :

- **Faculté des Sciences et Techniques (FST)**
 - Laboratoire d'Algèbre, de Cryptologie, de Géométrie Algébrique et Applications
 - Laboratoire de Géométrie Différentielle et Applications
 - Laboratoire de Mathématiques Appliquées
 - Laboratoire d'Informatique :
 - o Equipe Modèles Coopératifs et Performances
 - o Equipe Réseaux, Services et Télécommunications
 - o Equipe Bases de données, Data Mining
- **Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)**
 - Laboratoire de Mathématiques de la Décision et d'Analyse Numérique
- **Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)**
 - Laboratoire d'Informatique, Réseaux et Télécommunications
 - Laboratoire de Traitement de l'Information
 - Laboratoire d'Imagerie Médicale et Bio-informatique
 - Equipe de Recherche en Modélisation, Simulation, Systèmes complexes
- **Institut de Recherche pour le Développement (IRD)**
 - UR 075 : Géométrie des Espaces Organisés, Dynamiques, Environnement et Simulations (GEODES)

D'autres laboratoires ou équipes de recherche peuvent rejoindre l'Ecole doctorale en qualité de Laboratoire ou équipe d'accueil en thèse.

Article 3 : L'Ecole doctorale peut établir une coopération avec des organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines qu'elle couvre.

CHAPITRE VI

Organisation administrative

Article 1 : L'Ecole doctorale est dirigée par un Directeur assisté d'un Conseil Scientifique et Pédagogique.

Le Directeur :

- préside le Conseil Scientifique et Pédagogique ;
- assure l'administration et le fonctionnement de la structure ;
- recherche les financements ;
- met en œuvre la politique pédagogique et scientifique de l'Ecole doctorale ;
- présente chaque année à l'Assemblée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar un rapport validé par le Conseil scientifique et pédagogique.

Le Conseil scientifique et pédagogique :

- élabore la politique pédagogique et scientifique de l'École doctorale ;
- valide le rapport du Directeur ;
- contrôle l'utilisation des moyens ;
- veille au suivi des thèses ainsi qu'à la mise en place et au bon fonctionnement des activités de l'École ;
- propose au Recteur la nomination du Directeur ;
- sélectionne les candidats à une formation doctorale ;
- élabore le Règlement Intérieur de l'École doctorale qui précise les modalités de fonctionnement administratif, financier, scientifique et pédagogique.

Article 10 : Le Conseil Scientifique et Pédagogique est composé de :

Responsables de formations doctorales :

Prénoms et noms	Formations doctorales	Etablissements
Manadou SANGHARE	Algèbre, géométrie et applications	FST
Abdoulaye SENE	Informatique	FST
Diaraf SECK	Analyse, statistique et applications	FST
Sidi Mohamed FARSI	Modélisation et Calcul scientifique	FST
	Télécommunications	ESP

Responsables de laboratoires ou équipes de recherche :

Prénoms et noms	Laboratoires ou équipes de recherche	Etablissements
Hamadou DAYE	Laboratoire de Géométrie Différentielle et Applications	FST
Mbaye SENE	Equipe Modèles Coopératifs et Performances	FST
Abdoulatif RAIMY	Laboratoire Réseaux, Services et Télécommunications	FST
Idriss LY	Laboratoire de Mathématiques de la Décision et d'Analyse Numérique	FASEG
Awa NIANG	Modélisation et traitement de données environnementales	ESP
Samuel OUYA	Laboratoire d'Informatique, Réseaux et Télécommunications	ESP
Alaxane BAH	Equipe de Recherche en Modélisation, Simulation, Systèmes complexes	ESP
Claude LISHOU	Laboratoire de Traitement de l'Information	ESP
Gabriel Bourane NDIAYE	Laboratoire de Mathématiques Appliquées	FST
Cheikh Thiéoumba GUYE	Laboratoire d'Algèbre, de Cryptologie, de Géométrie Algébrique et Applications	FST
Samba NDIAYE	Laboratoire d'Informatique	FST
Mamadou BARRY	Equipe d'Algèbre	FST
Oumar DIANKHA	Equipe de Cryptologie	FST
Djibril SOW	Equipe de Codage	FST
Pierre MENDY	Equipe d'Economie	FASEG
Papa NGOM	Equipe Probabilité Statistique	FST
Ibrahima NIANG	Equipe Réseaux, Services et Télécommunications	FST
Berjatin MAMPASSI	Equipe d'Analyse Numérique	FST